

Les citoyens éclairés
16 impasse Marcel Cerdan
56600 Lanester

à l'attention de Mr Bernard Laurans
directeur de la société Enedis Bretagne
64 bld Voltaire
35000 RENNES

Lanester le 4 décembre 2017

Monsieur,

Devant les transformations générées par l'installation du système linky sur nos réseaux, et donc de l'injection du CPL, nous souhaitons vous demander quelles sont les mesures maximum que nous pourrions trouver sur nos câbles domestiques, ainsi que dans les magasins et lieux où nous nous rendons quotidiennement :

- La tension efficace et la tension maximale, ou champ électrique exprimé en volts par mètre,
- les mesures du champ d'induction magnétique en micro teslas (ou le cas échéant en milli Ampère par mètre).

Si nous nous reportons à votre courrier du 18 septembre 2017, vous faites état du décret du 18 octobre 2006 sur la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques, dont les textes disent qu'elle ne doit pas dépasser la valeur de 3 volt/mètre. Ceci afin d'éviter tout risque de dysfonctionnement de divers appareillages, parmi lesquels plusieurs appareils d'assistance médicale.

Ceci a bien été confirmé par René de Sèze, Directeur de recherches à l'INERIS.

D'autre part, vous nous aviez informés dans votre courrier du 25 juillet 2017 que la technologie du quartier de Lanveur est en G1. Qu'en est-il des appareils installés aujourd'hui en centre ville de Lorient, et sur la commune de Lanester ?

- Pouvez- vous nous en donner la fréquence en hertz ? Ou la plage de fréquences ?
- Quand sont prévues les mises en place des ERL (émetteur radio linky) ?

Dans l'attente de vos réponses,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à nos salutations citoyennes.

La présidente, Danièle Bovin.